



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements relatifs au marché :

Tél. : 04.86.94.47.34 – Mail : m.serrano@ccas-marseille.fr

2/ OBJET DU MARCHÉ

Maintenance et achat ponctuel de systèmes de sécurité incendie (SSI)

3/ PROCEDURE

3.1/ Mode de passation : Procédure adaptée Art. 27 et 78 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics. Le marché n'est pas alloti.

3.2/ Durée du marché : 1 an à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution, renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans dépasser 4 ans maxi.

3.3/ Critères de sélection des offres : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

3.4/ Date d'envoi de l'avis à la publication : jeudi 12 juillet 2018.

3.5/ Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque entreprise qui en aura fait expressément la demande selon les modalités suivantes :

CCAS de Marseille

Direction Commande Publique
Assurances et Développement
Durable

Immeuble Quai Ouest - Bureau 218
50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

. Mme Serrano 04.86.94.47.34 m.serrano@ccas-marseille.fr

. Site internet du ccas -> <http://www.ccas-marseille.fr>

. Plateforme de dématérialisation -> <http://achatpublic.com>

3.6/ Remise des offres

-> Par voie postale ou remise directe :

Les offres seront adressées à la Direction Commande Publique Assurances et Développement Durable, Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi - Bureau 218 – CS 90349 13331 Marseille Cedex 03 par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents. L'enveloppe extérieure devra comporter l'objet de l'avis public à la concurrence et la mention « ne pas ouvrir ».

Les candidats peuvent également déposer leur offre par remise directe à la même adresse aux horaires suivants : 9h00 – 11h30 et 13h00 – 16h **avant le vendredi 03 août à 16h** terme de rigueur.

3.7/ Voie de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 Rue Breteuil
13281 Marseille Cedex 6 tél. : (+33) -91-13-48-13 courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr fax : (+33)
4-91-81-13-87

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Greffe du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 Rue Breteuil 13281 Marseille Cedex 6
tél. : (+33) 4-91-13-48-13 courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr fax : (+33) 4-91-81-13-87